

# *Convention de jumelage*

*entre*

*le Barreau de Hull*

*et*

*l'Ordre des Avocats de Strasbourg*

Hull, Québec  
6 septembre 1995

**LE BARREAU DE HULL, REPRÉSENTÉ PAR SA BÂTONNIÈRE ME ROSEMARIE MILLAR,**

**D'UNE PART**

**-ET-**

**L'ORDRE DES AVOCATS DE STRASBOURG, REPRÉSENTÉ PAR SON BÂTONNIER ME JEAN-CLAUDE AMBACH,**

**D'AUTRE PART**

**CONSTATANT LES LIENS D'AMITIÉ QUI LES UNISSENT ET L'ESPRIT DE CONFRATERNITÉ DANS LEQUEL ILS EXERCENT LEUR PROFESSION, ILS CONVIENNENT DE PROCÉDER AU JUMELAGE DE LEUR BARREAU**

**ILS S'ENGAGENT** à mettre en commun leurs réflexions et leurs recherches sur l'exercice de la profession et sur l'évolution du droit et de la jurisprudence, en particulier par l'échange de documentation, rencontres et colloques.

**ILS S'ENGAGENT** à se tenir informés réciproquement des événements importants de leur barreau et à s'efforcer d'y participer de part et d'autre (congrès, rentrées de la conférence, colloques etc...)

**ILS S'ENGAGENT** à favoriser, dans la mesure du possible, les échanges entre les membres de leur barreau ainsi que l'accueil de stagiaires ou d'élèves-avocats des écoles ou de leurs centres de formation du barreau, tous les frais de voyage et d'hébergement restant à la charge du barreau de rattachement.

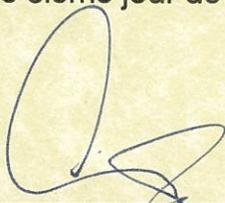
**ILS S'ENGAGENT** de façon plus large, à favoriser toutes communications d'idées et d'expériences pouvant permettre un enrichissement réciproque de l'exercice de leur profession.

Dans le but de favoriser des liens d'amitié plus étroits et confraternels, ils conviennent également d'accueillir réciproquement les enfants de leurs confrères lors de séjours éducatifs, culturels, linguistiques et de loisirs.

**ILS CONVIENNENT** que les bâtonniers en fonction ou leurs délégués soient désignés comme étant ceux qui seront spécialement chargés des relations entre leur barreau respectif.

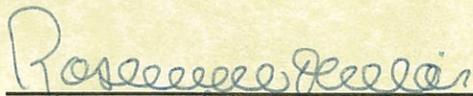
La présente convention pourra être élargie selon les statuts et besoins réciproques des deux barreaux, au fur et à mesure que se manifesteront de tels besoins et attentes.

HULL, ce 6ième jour de septembre 1995



---

LE BÂTONNIER DE STRASBOURG  
ME JEAN-CLAUDE AMBACH



---

LA BÂTONNIÈRE DE HULL  
ME ROSEMARIE MILLAR



---

LE VICE-PRÉSIDENT DU BARREAU DE HULL  
ME JEAN CAROL BOUCHER